

LE MESSAGEUR DE TAITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

MATAHITI 10. — No 44.

TE VEA NO TAITI.

TAPATI 3 NOUVEAU.

On s'abonne à l'imprimerie.
L'abonnement est de 10 fr. — Trois mois 4 fr.
Payables d'avance.

Dimanche 3 Novembre 1861.

Annances 4 fr. la ligne.
— annonces répétées moins prix.
Au comptant.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Décret impérial faisant concession, à la compagnie des services maritimes des messageries impériales, de l'exploitation d'un service postal de navigation entre Suez et la Chine. — Décret impérial faisant concession, à la compagnie générale maritime, d'un service postal entre la France, les États-Unis et les Antilles. — Décision relative à la mercurerie, pendant le 4^e trimestre 1861.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Liste des résidents admis ou partis pendant le mois d'octobre. — Nouvelles locales. — Europe.
— Faits divers. — Variétés.
— Mouvements du port. — Mercurerie. — Tableau d'abaillage. — Observations météorologiques.

PARTIE OFFICIELLE.

NAPOLEON.

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des français.

À tous présents et à venir salut.
Sur le rapport de notre ministre des finances;
Vu la loi du 9 juillet 1859, relative à l'exploitation du service postal dans la Méditerranée;

Vu les conventions passées entre notre ministre des finances et la compagnie des services maritimes des messageries impériales, les 28 février 1851, 28 novembre 1854 et 29 mars 1857;

Vu notre décret du 6 juin 1857;
Vu la loi du 17 juin 1857 et la convention du 16 septembre de la même année;

Et la loi du 3 juillet 1851, ensemble la convention et le cahier des charges y annexés;
Notre conseil d'État entendu.

AVONS DÉCRETÉ ET DÉCRÉTONS CE QUI SUIT:

Art. 1^{er}. Il est fait concession à la compagnie des services maritimes des messageries impériales de l'exploitation d'un service postal de navigation entre Suez et la Chine, avec embranchements sur la Réunion, les Indes françaises, néerlandaises et espagnoles, autorisé par la loi du 3 juillet 1851.

Art. 2. Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à Vichy, le 22 juillet 1861.

NAPOLEON.

Par l'Empereur:
Le ministre des finances,
DE FOUCAUD.

NAPOLEON.

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des français.

À tous présents et à venir salut.
Sur le rapport de notre ministre des finances;
Vu la loi du 17 juillet 1857, qui a pour objet d'autoriser le ministre des finances à s'engager, au nom de l'État, au paiement d'une subvention pour l'exploitation de trois lignes de correspondance, au moyen de paquebots à vapeur entre la France et l'Amérique;

Vu la loi du 3 juillet 1857, ensemble les conventions et le cahier des charges y annexés;
Notre conseil d'État entendu.

AVONS DÉCRETÉ ET DÉCRÉTONS CE QUI SUIT:

Art. 1^{er}. Il est fait concession à la compagnie générale maritime, représentée par M. Emile Perrin, de l'exploitation d'un service postal entre la France, les États-Unis et les Antilles, autorisé par la loi du 3 juillet 1857.

Art. 2. Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à Vichy, le 22 juillet 1861.

NAPOLEON.

Par l'Empereur:
Le ministre des finances,
DE FOUCAUD.

Par décrets de M. le Commissaire impérial, prise en la séance du Conseil d'Administration du 23 octobre, la mercurerie en quatre continents d'été navire, pour la perception des droits de Douane, pendant le 4^e trimestre 1861.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Liste des français et étrangers admis à la résidence, et des résidents ayant quitté la Colonie pendant le mois d'octobre 1861.

RESIDENTS ADMS.

Alexandre Paillass (français),
Bellanger (français),
Lamproux et sa famille (français),
Ives Lesquer (français),
John Layton (américain).

RÉSIDENTS PARTIS.

Dupas et sa femme (français), sur le transport à voiles la *Resourçante*, pour Valparaiso et France.
Paria (portugais), sur l'*Ongat*, pour Sidney.
Nelle Shaw (espagnole), pour Huahine.

NOUVELLES LOCALES.

Nous recevons d'un de nos abonnés la note suivante que nous publions sous toute réserve. Avis inséré au *Messageur* du 30 mars 1859.

Son auteur trouvera, sous doute des contradicteurs parmi la population européenne, au point de vue commercial et agricole. N'est-il pas d'ailleurs permis de supposer que les idées de 1840, en ce qui touche particulièrement la colonisation de Taïti, ont bien pu se modifier depuis lors, à l'insu de l'illustre homme d'État dont on reproduit la pensée?

Quant à l'établissement militaire et maritime, cette question, appartenant exclusivement au gouvernement de l'Empereur, est en bonnes mains pour être résolue comme il convient aux intérêts de la France.

Paris, le 30 octobre 1861.

Monsieur le Rédacteur,

Excusez-m'en, j'en suis sûr, si je prends la liberté de vous déranger de vos occupations, pour livrer à vos méditations quelques lignes de causeries sur Taïti.

Dans ces vingt dernières années, à l'éclat d'un écrit tant de choses contradictoires, sur les flos de la Société, de chacun de nous-ci doit se croire parfaitement en droit de se demander, quels peuvent être pour la France les mérites, les qualités et l'importance de ces îles lointaines.

Suivant les uns, Taïti, c'est un paradis terrestre, c'est un séjour enchanteur, c'est la terre par excellence; Taïti, c'est l'île aux rades sûres, fermées et d'un accès facile; c'est la fertilité contrée, aux vastes plaines, aux profondes vallées et aux puissants cours d'eau; Taïti enfin, à l'heure qui est, devrait être, au triple point de vue agricole, commercial et militaire, la plus précieuse et la plus florissante de toutes les colonies modernes, françaises, hollandaises ou anglaises.

Suivant d'autres, au contraire, Taïti, c'est un affreux rocher perdu au milieu de l'Océan; sa verdure tant vantée n'est que l'enveloppe d'une mine et d'un superflu d'un volcanisme soubrelement volcanique; Taïti n'est que cinq ou six îles, et rien que cinq ou six, etc., etc., etc.

Entre les sots calomniateurs de l'île enchanteresse, de la luxuriante Cybère et les administrateurs passionnés du rocher basaltique perdu au milieu des plus lointaines Océans, il y a place, ce me semble, pour bon nombre d'appréciateurs beaucoup plus modérés.

C'est comme appartenant à la phalange de ces derniers que je me permettrai de mettre sous vos yeux quelques lignes intéressantes, qui me semblent renforcer la mesure de ce que l'on est en droit d'espérer pour Taïti.

Ces lignes, dues à la plume d'un de nos plus illustres écrivains, à la fois historien et homme d'État, ne sont qu'un très court extrait des instructions détaillées données, en 1848, par M. Guizot, alors ministre, à l'un de nos Consuls, M. Lagrange, au sujet de l'occupation de l'île Basile.

Cette citation montre tout d'abord, que la politique de la France est beaucoup plus traditionnelle qu'on se le croit généralement, et elle en donne l'exemple, en faisant ressortir que ce ne le gouvernement de juillet voulait entreprendre dans des conditions déjà assez vases, c'est précisément

(*) Avis. — Aucune prose française autre que celle du Gouvernement n'existant dans le pays, l'administration locale entre les colonnes du *Messageur*, journal officiel de l'Océanie, aux personnes qui voulaient y traiter des sujets divers du pays.

Les formalités à remplir consistent à adresser le manuscrit signé au Directeur des affaires européennes. Aucune responsabilité d'approbation ou d'impression n'est prise par l'administration, la faisant paraître les articles signés. Cependant, ce qui serait un grief de journal, le Directeur des affaires européennes pourra le faire, c'est-à-dire refuser l'insertion d'articles qui lui paraissent égarer d'une ligne de modération et de convenances, surtout ceux des personnes.

Les articles ainsi publiés, seront assujettis à un tarif qui sera arrêté en conseil de gouvernement.

Paris, le 18 mars 1859.

Le Commissaire Impérial p. i. E. G. DE LA RICHIERRE.

WANG, ce que le gouvernement actuel est en voie d'accomplir, dans des proportions quelque peu plus grandioses. Ces deux cités ne sont pas ennemies, ce que je tenais à vous établir, consister, à savoir : que le rôle qui y est assigné à Taïti, est suffisamment large, et assez aisée à atteindre, pour qu'il y ait lieu de nous en contenter, de nous en préoccuper, et de diriger tous nos efforts vers sa réussite. Tai l'honneur d'être, etc.

UN PROPHÈTE DE LA CIVILISATION.

Quel doit être le rôle de Taïti ?

(Extrait d'une introduction à un ouvrage ayant pour titre : CHINE ET JAPON.

« Il ne convient pas à la France d'être absente dans une aussi grande partie du monde, lorsque les autres nations de l'Europe y possèdent des établissements. Le drapeau français doit flotter aussi dans les mers de la Chine, sur un point où nos marines soient assurées de trouver un abri et des secours de toute espèce. Il faut donc, comme les Anglais l'ont fait à Hong-Kong, comme nous venons de le faire sans-mêmes aux Iles Marquises, y fonder un établissement militaire pour notre marine, un entrepôt pour notre commerce.

« Après la conclusion de la paix, M. le Commandant des forces navales pourra laisser un bâtiment sur le point qui aura été cédé, pour veiller à ce que les choses ne se dévient pas de leurs obligations jusqu'à ce que la convention ait été ratifiée par S. M. et qu'il soit possible de pousser de l'île au terme du roi.

« Il est même autorisé (mais pour le cas seulement d'une nécessité absolue) à faire armer le pavillon français sur l'île même, s'il avait des motifs sérieux de supposer qu'il pourrait être prévenu dans ce dessein par son autre navire.

« L'appui ainsi aux mers de Chine une idée que j'avais déjà mise en pratique sur d'autres points du globe, et que je regarde comme capitale, non seulement dans l'intérêt commercial, mais dans tous les intérêts maritimes, politiques, militaires et maritimes de la France. Lorsque de grands désastres s'élevèrent en 1843 dans les Chantiers, à l'occasion des 222 navires qui furent envoyés à la Chine, les Français furent les seuls à Taïti : « Une des causes, dis-je, qui font l'activité et le développement du commerce anglais, c'est qu'il trouve l'Angleterre partout, c'est qu'il sait que la puissance nationale est partout prête à le protéger et à le servir. » Une des causes qui font la faiblesse comparative, le défaut de confiance et d'entreprise du commerce français, c'est qu'il se trouve partout à mille, deux mille, trois mille lieues de la France ; c'est qu'il n'a presque nulle part où se sent la France à côté de lui. C'est en lui donnant ce sentiment, c'est en rendant la France présente partout où un grand intérêt commercial se développe, qu'il peut insinuer au commerce français la confiance et l'espérance d'entreprise dont il a besoin ; et le meilleur moyen de lui inspirer cette confiance, c'est de lui montrer, dans tous les grands ports commerciaux, un établissement français, le drapeau français, des vaisseaux français chargés de maintenir inébranlablement ces mers et d'y protéger notre commerce. Non seulement aux-uns, pour agir avec le degré de confiance, d'activité et d'efficacité qu'exige leur mission, ont besoin d'être à leur portée une station sûre d'où ils puissent sortir et où ils puissent rentrer selon les saisons et les circonstances du moment. »

« Qu'il faut pour leurs armées toutes les grandes nations maritimes ? Elles ne se sentent point contentes d'envoyer leurs vaisseaux se promener sur toute la face du globe, pour protéger leur commerce ; elles se sent inquiètes de leur assurer partout des points d'appui, de ravitaillement, de refuge, de leur faire non pas seulement sentir par la main, mais leur faire sentir par le gouvernement du pays, le drapeau du pays, la face du pays. Regardez à l'histoire de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Espagne, à l'histoire même de ces petites républiques qui faisaient le commerce de la Méditerranée ; elles ont voulu que leurs vaisseaux, leurs galères, leurs navires, dans leurs mers, le gouvernement, l'appui, la force, de leur patrie, et c'est ainsi qu'elles ont réussi à leur paiement à faire prospérer leur commerce, mais à donner à leurs armées cette confiance, ce développement qui, sur mer comme sur terre, font la vigueur morale des armées. Voulez-vous ne tenir aucun compte de ces exemples ? Voulez-vous ne prendre aucune position ni au fond de l'Océan Atlantique, ni dans l'Océan Pacifique, ni dans les grands archipels de l'extrême Orient ? et cela en face de cet immense et sûr, de la Chine ouverte au commerce du monde !... Il ne s'agit point de mettre de côté les considérations de grandeur et d'économie, de se laisser dans des entreprises gigantesques, indéfinies ; il n'y a pas de progrès d'établissement, rien de semblable à redoubler ; aux Iles Marquises et à Taïti, il n'y a point de conquête à faire, point de ligne nette à soulever contre les indigènes, point de vaste territoire à défricher, point de grande colonie à créer, point de commerce à développer, point de ravitaillement et le refuge de notre commerce, des points d'appui pour notre marine militaire chargée de le protéger. C'est le seul établissement dans l'Océan Pacifique que cette confiance à donner à la France, elle lui convient partout ; c'est là le système de politique maritime que la France doit poursuivre, partout où se forment de grands foyers d'activité commerciale et de civilisation, de la Chine ouverte au commerce du monde, de ce genre, des positions qui n'ont rien d'indéfiniment entraînant, qui ne créent pas des intérêts essentiellement belliqueux et qui pourtant assurent des moyens de protection et de défense à l'État par de très chèrement. Les places et les lieux limités, que la France prendra sa place et sa part dans le progrès général de prospérité et d'influence des grandes nations, sans engager outre mesure ses forces et son avenir. »

Signé : GUZON.

Val-Richer, octobre 1860.

EUROPE. — FAITS DIVERS.

Paris, le 8 juillet.

Vichy, le 8 juillet, 9 h. 10 m. soir.

Hier, dimanche, Vichy présentait un spectacle aussi pittoresque qu'inaccoutumé. Ses bords habituels désertifiés, se couvraient au milieu des populations descendues des mon-

agnes du Forez et de l'Auvergne. Plus de 10,000 paysans, avec leurs femmes et leurs enfants, avaient pris possession du parc. Ils s'y étaient littéralement campés, entourant la résidence impériale pour y avoir aucune occasion de voir et de saluer l'Empereur pendant la journée.

Lorsque Sa Majesté s'est rendue à l'Église, et plus tard, au moment de sa promenade habituelle, cette foule immense s'est portée sur son passage et l'accompagnant des acclamations les plus chaleureuses.

Dans la soirée, l'Empereur, touché de la persévérance sympathique des populations qui demandent à le présenter aux abords de sa résidence, ordonna qu'on les laissât pénétrer. Alors tous se précipitant, avides de voir leur Souverain de plus près, débordèrent devant Sa Majesté aux cris mille fois répétés de : *Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le Prince Impérial !*

Chaque jour l'Empereur fait quelques excursions dans les environs de Vichy.

Paris, le 18 juillet.

Dans la journée d'hier un attentat a été dirigé contre les jours du roi de Prusse. Une dépêche télégraphique de Bade donne les détails suivants :

« Aujourd'hui (14 juillet), vers neuf heures du matin, un étudiant de Leipzig, Oscar Becker, d'Odessa, a, dans l'allée de Lichtenhal, à Bade, fait feu de trois coups de pistolet de poche à deux coups sur S. M. le roi de Prusse. La protection de Dieu a garanti la vie du roi. Une balle a traversé le collet de l'habit et occasionné au roi égaré du cou une contusion sans aucun caractère dangereux. Sa Majesté est revenue à pied à sa résidence. L'ambassadeur de Prusse à Paris, M. de Bismarck, a accompagné le roi, arrivé l'étudiant Becker, qui a été livré à la justice grand-ducale.

On écrit d'Espagne qu'un petit fait tout à fait inoffensif a occasionné une assez grande émotion en Aragon. Des maçons français, employés aux réparations d'un château appartenant à S. M. l'empereur d'Autriche, avaient eu l'idée, aussi-fiers travaux achevés, de couvrir l'édifice d'un drapeau tricolore, ainsi que cela se fait dans leur patrie. La vue de ces couleurs avait produit dans le pays une véritable révolution : les gens Aragonais n'avaient cru à rien moins qu'à une annexion de l'Espagne à la France. On s'est ému, armé et l'on avait assiégé les maçons dans le château qu'ils venaient de réparer. L'intervention des autorités a naturellement tout expliqué et tout apaisé. On redoutait cependant, ce qui ne paraît assez peu vraisemblable, que ce petit incident, qui n'est que plaisant, ne mit obstacle aux projets ultérieurs de voyage de l'impératrice en Espagne et à son entrevue éventuelle avec S. M. Isabelle.

Établissement central d'artillerie à Bourges.

Un crédit de 400,000 francs vient d'être demandé au Corps-Législatif pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'établissement d'un grand établissement central d'artillerie à Bourges. Cette nouvelle était déjà répandue depuis plus d'un an, mais elle n'était qu'à l'état de propos. Aujourd'hui, elle paraît devoir se réaliser. Bourges est située loin des armées de l'ennemi ; cette ville a des communications faciles et rapides par les chemins de fer avec toutes nos frontières, elle a été choisie avec raison pour devenir un grand établissement de fondrières, d'arsenaux, de constructions et de réparations, une école de pyrotechnie, etc. La municipalité de Bourges a déjà versé une somme de 100,000 francs pour la mise à l'exécution de ce projet, qui doit faire de cette ville le grand arsenal de la France.

Par la frégate à vapeur l'Yonne, sont revenues à Oran, au nombre de 143, les troupes algériennes formant trois compagnies tirées de chacun des trois régiments indigènes, et envoyées, il y a environ six mois, à M. Fischer, gouverneur de Sénégal.

La compagnie appartenant à Oran y est restée. Les deux autres sont revenues à Alger par le dernier courrier de l'Ouest. Ceux de Constantine sont déjà repartis pour l'Est. Ces militaires, qui ne paraissent pas avoir été malades par le climat du tropique, ont rapporté de leur excursion dans le Centre de l'Afrique, une foule de curiosités et surtout des objets d'histoire naturelle.

Avec eux aussi sont arrivés deux fils d'un des rois indigènes du Sénégal, qui les a conduits à un capitaine des troupes, ainsi que celui-ci les a fait passer au collège d'Alger, où ils doivent faire leurs études.

On se rappelle dit l'Akkab, qu'il y a trois ans, le collège d'Alger avait également reçu deux jeunes Sénégalaux. Malheureusement, deux de ces enfants sont morts à Alger.

Chine.

Le navire Benfector est arrivé de Hong-Kong hier matin après une traversée de 36 jours. — Il apporte des nouvelles de Chine en date du 12 juin.

L'empereur s'obstine à se tenir éloigné de Pékin. Cette obstination, peu conforme à ce qu'on avait espéré, retarde le retour de la confiance. Rien de grave en cela dans la politique, mais, de la, l'augurer prolonge dans les affaires de commerce.

Si l'empereur est absent, son frère, dans les mains duquel se concentrent les restes du gouvernement, réside à Pékin et continue d'être en rapports avec les représentants de la France et de l'Angleterre.

Le commerce se développe rapidement sur les rives du Yangtze et du Peiho. Les importations abondent dans le port de Tientsin. On croit qu'il se fera de grandes affaires de thé à Han-Kow. Tout le négoce étranger observe attentivement ces mouvements de bon augure.

Les allures des rebelles restent mystérieuses dans la

Notre chef dit-il, repoussés au Sud. Cette nouvelle faisait espérer qu'on en était débarrassé du côté de Tien-tsin.

La rébellion qui a éclaté à Taling, sur le Yangtse, paraît s'étendre dans de grandes proportions. Point de forces militaires pour réprimer ce mouvement, qui envahit le voisinage, se jette dans la misère, et fait tort à l'intérêt du commerce étranger.

On disait à Canton qu'il y avait dans la ville 10,000 prisonniers tout prêts à se joindre à ses troupes étrangères s'en éloignent. Mais ces bruits sont d'une extrême exagération.

Les Ambassadeurs Siamois.

La réception des ambassadeurs du royaume de Siam, leurs suites et leurs, ont l'éclat du jour en France. On les suit pas à pas, on enregistre tout ce qui trait à ces intéressants personnages.

Le 10 juin, à Toulon, ils se sont rendus, en grand cortège et en calèche découverte, à une invitation de M. le préfet maritime, qui les avait priés de vouloir bien assister à la cérémonie de la bénédiction du reposoir que la marine avait fait construire au milieu de la place d'Armes, avec un luxe et une mise en scène qui font le plus grand honneur aux ordonnances de cette cérémonie religieuse.

Leurs Excellences ont montées dans une dizaine de voitures, et ont parcouru les principales rues de la ville, qui étaient ornées de pavillons, de fleurs et de draperies pour le passage de la procession.

C'est ce qu'on peut à peine faire d'une pierre deux coups, car ces seigneurs paraissent excessivement flattés de cette brillante réception et de toutes ces richesses, qui les entraînent à leur intention.

Dès qu'ils ont paru sur la place d'Armes, on les a commodément installés dans des places réservées à côté des principales autorités, et de ce point ils ont pu pour la plus magnifique spectacle qu'il soit possible d'imaginer.

La cérémonie religieuse leur aurait sans doute produit une vive impression s'ils n'avaient pas été persuadés que leur civilisation était antérieurement acquise pour leur civilisation, car au moment de la bénédiction, qui a été exécutée de manière, voyant tout se passer si simplement, ils se sont fort tranquillement assis en fumant des cigarettes.

Quoique l'ambassade ne se compose que d'une quarantaine de personnes, il est impossible de se figurer la quantité prodigieuse de ceux qui ont été débarrassés à leur suite. On assurait que la plus grande partie contenant les présents envoyés par le roi de Siam; mais une caisse s'était dérobée en se levant, on s'est aperçu qu'elle contenait des présents d'un autre ordre par les Siamois.

Voici les noms des ambassadeurs :
Phrayaphiphit, 1^{er} ambassadeur ;
Phranavai, 2^e ambassadeur ;
Phranarong, 3^e ambassadeur ;
Phraoai Si, 4^e ambassadeur, âgé de douze ans.

Une lettre de Lyon dit que les Siamois apportent, dans leurs fais et gales, et dans les habitudes usuelles de la vie, un perfectionnement de civilisation et d'éducation qui a grandement étonné les personnes qui ont eu l'honneur de les observer.

Ainsi, par exemple, l'ambassadeur et les grands dignitaires de sa suite se mouchoient avec les doigts à son pas à la façon des Européens, et les élèves qui se pincent le nez, mais en s'appliquant élégamment l'index sur une narine et en soufflant gracieusement par l'autre. Ce système, qui avait produit d'abord une certaine sensation, a été vivement appréciée, et, surtout, engagé les incroyables et les indisciplinés à se tenir à une distance respectueuse de leurs Excellences.

Ils ne montent pas, mais ils sautent en voiture, car ils considèrent l'usage du marchepied comme incompatible avec leur dignité; on reconnaît généralement l'importance des personnages à la dimension du saut; aussi a-t-on eu toutes les peines du monde à empêcher l'ambassadeur de s'élever sur le siège du cocher, et il n'a jamais pu comprendre qu'on lui opposât à ce qu'il occupât la place la plus élevée.

Lorsqu'il est arrivé à Lyon, les ambassadeurs Siamois, escortés par un détachement de cavalerie, ont été accompagnés par la foule.

À l'embarcadere de Paris, un détachement de chasseurs attendant les ambassadeurs dans la cour.

VARIÉTÉS.

Sur le bien et le bon.

Les philosophes anciens qui soutenaient que les mœurs ont tout point de réalité, rendaient témoignage par cette doctrine à la bienfaisance de la nature qui nous a destinés au bonheur. La vie humaine est, en effet, remplie de bien; et pour ne parler que de ceux dont la source est en nous-mêmes, notre cœur d'est-il pas le chef-d'œuvre de la bienfaisance divine, et n'est-ce pas une grâce inestimable que Dieu nous a faite en nous rendant capables de goûter le sentiment du bien, du beau, du vrai ?

Nous sommes tous faits pour aimer ce qui est bien. Aussi, toutes les fois que l'on est témoin d'une bonne action, ou que l'on remarque de la bonté dans une personne, on en est attiré; on en éprouve une joie qui est sans doute, après celle d'être bon ou de faire du bien soi-même, la plus douce que l'on puisse éprouver en ce monde.

Je crois qu'il n'y a à la non plus personne qui ne soit naturellement touché de l'amour de l'homme. La vue des belles choses nous frappe, nous plaît, nous attire, par le rapport secret qui existe entre l'âme humaine et tout ce qui porte le caractère de la beauté.

Le sentiment du vrai est aussi une qualité commune à tous les esprits par le bienfait de la nature, qui a formé heureusement notre intelligence pour être charmée de la vérité.

Mais il ne faut pas croire que la jouissance de ces plaisirs, par qui embellissent la vie, soit accordée également à tous les hommes. La vie d'une telle peinture est de tout autre bel ouvrage de l'art, ne cause pas autant de plaisir à un ignorant qu'à une personne dont l'esprit est cultivé; celle-ci y découvre des traits de beauté auxquels l'ignorant est insensible, qu'il n'aperçoit même pas, à cause de la grossièreté de son goût.

Mettre le livre le mieux pensé entre les mains d'un homme qui n'a pas exercé son bon sens naturel; il n'entendra qu'un petit nombre de vérités, les plus communes, et ne retirera que peu de profit de sa lecture. Donnons le même livre à un homme d'esprit, et, par lui, par le don de la nature et par l'effort de l'étude, les semences de toutes les vérités; il ne laisse rien échapper de ce que l'auteur a voulu dire; il le suit dans les détails et l'ensemble de son ouvrage, et, entrant à fond dans sa pensée, il forme avec lui comme une société de raison, par l'intelligence des mêmes idées, en qui est la source d'un des plus vils plaisirs de l'esprit.

Il est, en effet, ainsi d'une bonne action; tous ceux qui la voient faire ne peuvent s'empêcher d'être touchés; mais peu de personnes sont capables d'en apprécier toute la valeur, et d'en recevoir toute la joie que cette vue doit donner; celles-là seulement qui, ayant en elles-mêmes les germes de tout ce qui est bien, entrent dans les sentiments du bienfaiteur, s'assistent à lui par la cause et se rejoignent, se joignent à lui par une secrète confiance de pouvoir l'imiter.

Je parle ici d'une action qui a une certaine grandeur, en sorte qu'il n'est personne qui ne la remarque; mais il y a des traits de bonté qui consistent ou au quotidien et les poésies bienveillantes, ou des attentions douces, dont l'habitude fait le charme de la société humaine. Ces traits de bonté, qu'un mot, qu'un regard, que l'accent de la voix, l'expression du visage, suffisent pour faire valoir, ne touchent pas beaucoup de monde; ceux qui ont le cœur sensible, seules, s'y laissent aller et en ont un certain nombre, assez délicat pour s'y laisser aller et en ont un certain nombre, assez délicat pour s'y laisser aller. On n'est pas sensible au plaisir de découvrir de la bonté en quelqu'un, on n'a pas le cœur si ouvert aux moindres impressions du bien, quand on n'est pas soi-même porté à le donner et à la bonté.

C'est ainsi que la justice est unie à la bienfaisance dans l'ouvrage de la nature; et le motif fait sentir d'autant plus vivement la douceur de voir faire le bien, le plaisir de considérer les belles choses, de lire les beaux ouvrages, que nous avons nous-mêmes une plus grande bonté, le goût plus délicat, l'esprit plus cultivé.

Mais on va voir ici un autre trait de la bonté et de la sagesse divine.

J'ai dit que le goût exercé du beau et la connaissance étendue de la vérité sont des fruits de l'étude, qui a porté à la perfection les dispositions d'un heureux naturel. L'éducation sert aussi à nous rendre bons et sensibles; mais la nature y travaille principalement, comme si le sentiment de la bonté était une qualité plus propre et plus essentielle à l'homme que le goût des arts et de la science.

Il semble, en effet, à bien considérer les suites admirables de cette vertu, que Dieu ait eu pour dessein, en imprimant en nous par des traits si forts, d'en faire le lien de la société humaine. Il est certain que si la bonté fut restée entière dans notre cœur, la paix régnerait dans le monde, il n'y aurait pas de plus sûr fondement de la bonne harmonie entre les hommes. Qui est capable de sentir les grâces et les bienfaits, sait aussi les reconnaître. On ne verrait donc point d'exemple d'ingratitude, et par là le plaisir de faire le bien demeurerait si pur, que chacun y céderait, en sorte que les relations humaines seraient raménées au nombre de l'amitié.

Je ne fais point ici le rêve d'une société impossible à réaliser. Ce serait un état qui, ayant pour principe la bonté et l'amitié, nuirait exactement l'ordre de la famille. Or, c'est celui-ci qui légitime le genre humain. A bien regarder son origine, est naturel ment le plus pur, puisque nous sommes tous nés d'une seule famille d'où il a tiré tous ses sentiments. Ainsi ce qui se voit dans une famille bien unie, on le père est bon envers ses enfants, et les enfants sont touchés de reconnaissance pour les bienfaits de leur père, on les frères s'entraiment mutuellement avec amour, car l'image du père est en petit la bonté de l'État et parlait auquel Dieu a destiné à hommes. Ce fut pour les rappeler à cette institution divine de la société que Jésus-Christ vint offrir à la terre en sa personne le modèle de la bonté, et répandre par sa doctrine, cette nue en ces mots : Aimez-vous les uns les autres, a qui embrassait le monde à la paix, à la concorde. Par sa grâce, il rendit plus vives les pures jouissances du bien, et renouvela dans les âmes la source de la justice naturelle.

L'homme bon trouve sa récompense sur la terre dans sa bonté même; le méchant, au contraire, privé de la joie que procure le sentiment de la bonté des autres, ne connaît pas ce qui fait la plus grande douceur de la vie humaine.

ECHESTRON.
Philosophie Sociétal.

Proverbes.

- Une chose superflue n'est jamais à bon marché.
- Qui veut avoir repos doit travailler.
- Qui a peur des feuilles ne doit pas approcher de la forêt.
- L'ignorance est une ladrerie de l'esprit.
- Le maître d'un genre civilisé est qui elle mange ses enfants, et les meilleurs.
- Les vieux ne peuvent se dépêtrer d'eux-mêmes.

Il n'y a pas assez de hergens taillées pour les gens de bien.

Le moyen de se rendre aimable c'est d'aimer.

On n'est pas assez d'être en charge; le principal est de le paraître.

Qui est faible et parle gros te montre ridicule.

Qui doit rendre compte au public ne saurait être trop avisé en ses affaires.

La vanité est le ciment de la vie.

On rigole la justice les armes sont inutiles.

Qui abolit justice ne se soucie d'aucune religion.

Dans les confusions ordinaires du monde, la simplicité est foule aux pieds, tandis que les fins et malicieuses échappent en traitant toutes les leur.

Un menteur n'a jamais bonne mémoire.

Se hâter implemment, se résoudre engagement, exécuter hardiment sont les marques d'un bon chef.

Il faut bon-vieiller parmi les gens d'honneur.

Des méchantes mœurs sont nées les bonnes lois.

Qui fait métier de fraude et de piperie trouve finalement qui l'affronte et lui fait robe de son drap.

Quand la peau du lion n'est pas assez longue, il y faut attacher celle du renard.

Quelquefois il vaut mieux laisser le mal selon qu'il est passé que de le renouer.

Qui a envie de bien faire se soucie peu de ceux qui le veulent empêcher, et passe outre mal gré bon gré.

La vanité d'affaires qui surviennent aux grands sert de garant aux petits.

Peu de lois à ceux qui parlent peu.

Quand l'orgueil s'élève, cheval de l'homme par la bride, confond et moule en croupe.

Ce n'est rien de bien commencer pour qui ne veut poursuivre jusqu'au bout.

Ceux qui s'adonnent à pensées et œuvres viles et basses ressemblent aux hommes qui aiment mieux caresser des bêtes brutes que leurs enfants.

Une violence injuste ne va jamais toute seule.

Qui fait ce qu'il ne doit, ce qu'il ne veut lui advient.

Le flatteur ne fait difficulté de se blâmer lui-même afin de vomir son venin et le faire avaler plus doucement.

Celui-ci est bien au large qui en petit lieu-jouit du repos d'esprit.

Comme l'ombre suit le corps qui la fait, souvent la gloire accompagne l'homme qui ne la cherche point; mais qu'est-ce de toute cette gloire, si non une ombre légère, et un triomphe de trois jours environné de deuil devant et derrière.

Avant qu'emprunter à usure, il faut fouiller chez soi et s'aider de tous ses moyens.

L'épargne et la dépense mesurées sont la vraie franchise de ceux qui ne veulent être rongés d'usure.

Si te es pauvre, n'ajoute à ta misère l'angoisse d'emprunter et de rendre.

Qui est d'accord avec Dieu, ne craint point d'avoir les hommes pour ennemis.

Le marchand meurt tous les jours sans mourir dédaigné une vie travaillée et paisible de sa propre marchandise.

NATIVES DE COMMERCE SORTIES.
26 octobre. Golette du Protectorat, *Hornet*, 39 ton. pat. Dean, venant des lies sous le vent, et, en dernier lieu, de l'île Huhine, avec produit des lies.
28 de. Côte de Raiatea, *Méri*, de 14 ton. pat. Holman, venant de Raiatea, chargement d'huile de coco.
28 de. Golette de Raiatea, *Cognette*, de 32 ton. avec de l'huile de coco.
31 de. Golette du Protectorat, *Louise*, 10 ton. pat. Routiff.

NATIVES DE COMMERCE SORTIES.
26 octobre. Brick du Protectorat, *Suerie*, de 200 t. cap. Hatfield, allant à Valparaiso, en droiture.
26 de. Golette du Protectorat, *Louise*, 10 ton. pat. Routiff, allant à Moorea.

BATIMENTS SUR RADE.

DE COMMERCE.
30 juillet. Brick-golette chilien, *Mina-Ward*, de 112 ton. cap. Lewis.
21 août. Golette du Protectorat, *Augustine*, de 5 ton. cap. Aupman.
26 7bre. Golette du Protectorat, *Cecilia*, de 71 t. cap. Brown.
2 8bre. Golette américaine, *Golden-State*, de 134 t. cap. Milner.
19 de. Golette du Protectorat, *Ann*, de 10 ton. pat. Bonfrey.
24 de. Golette du Protectorat, *Aron*, de 69 ton. pat. Lewis.
24 de. Golette du Protectorat, *Eimeo*, de 23 ton. pat. Falkner.
26 de. Golette du Protectorat, *Hornet*, 32 ton. pat. Dean.
24 de. Côte de Raiatea, *Méri*, 14 ton. pat. Holman.
28 de. Golette de Raiatea, *Cognette*.
31 de. Golette du Protectorat, *Louise*, pat. Routiff.

A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART.

Le jeudi 8 novembre à midi, on vendra, au nouveau domicile de M. Yver, le complément de son mobilier : lits en fer, commode, chaises lavabo, philtre en grès, rideaux, glaces, liquides, etc.

AVIS.

Les débiteurs de M. Deschamps du Cérès, sont invités à venir régler leurs comptes dans le plus bref délai, pour éviter toute poursuite judiciaire.

G. Oumes.

MERCURIALE DU 21 AU 28 OCTOBRE 1861.

Pain. 00 l. 40 c. le kilogr.
de. de fantaisie. 00 50 au-dessus de 250 gr. l'un.
de. de. 00 25 au-dessous de 250 gr. l'un.
Viande. 4 50 le kilogr.
de. 4 20 le kilogr.
Farine. 70 00 les 100 kilogr.
Œufs. 3 00 la douzaine.
Poissons. 1 00 le paquet.
Légumes. 1 00 le paquet.

Papeete, le 28 octobre 1861.

Le maréchal des logis, commandant la Gendarmerie,

B. Girard.

Vu : Le Directeur des Affaires Européennes,

Dumas de la Vallette.

ÉTAT DES BESTIAUX

Abattus, à Papeete, du 21 au 28 octobre 1861.

Date de l'abattage.	Noms des Bouchers.	Noms des propriétaires.	Lieux de résidence.	Espèces de bestiaux.	Nombre.	Marques.	Observations.
22 oct.	Georget.	Béméreau.	Papeete.	Veau	1	H.	
24	"	Haimé.	Papeete.	Boeuf	1	B.	
25	"	Foa.	Papeete.	Boeuf	1	B.	
26	Georget.	Papeete.	Veau	1	AV.		
27	Georget.	Papeete.	Boeuf	1	AV.		
28	"	Coutreau.	Haapope.	Veau	1	Une* à 6 bras.	
28	"	Coutreau.	Haapope.	Veau	1	"	

Vu : Le Directeur des Affaires Européennes,
Dumas de la Vallette.

Le Maréchal des logis, commandant la Gendarmerie,
B. Girard.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 25 au 21 octobre 1861.

DATES.	PRESSION BAROMÉTRIQUE.		TEMPÉRATURE.				Pluie.	Vents.
	hauteur moyen.	oscillation durée.	à 6 h. matin.	à 1 h. soir.	moyenne.	moyenne de la journée.		
Lundi 20	763.9	1.6	23.6	28.6	24.1	20.2		NE
Mardi 21	764.5	1.2	23.9	29.0	26.1	20.8		NE
Mercredi 22	764.9	1.7	23.4	28.4	26.2	20.2		ENE
Jeudi 23	762.6	0.9	22.2	26.6	24.4	20.8		NE
Vendredi 24	762.7	0.8	22.5	28.9	26.2	20.6		Cal.
Samedi 25	765.0	1.0	22.6	28.6	27.1	20.2		NE
Dimanche 26	761.5	1.3	24.2	29.0	26.5	20.8		NE

L'Imprimeur-Gérant, H. HASTON.

Papeete, Typographie de Gouverneur.